

DÉLIVRANCE DES MALÉDICTIONS

Incantation	1 action simple
Composantes	V, G
Portée	contact
Zone/Cible	créature ou objet touché
Durée	instantanée
JS	Volonté, annule (inoffensif)
RM	oui (inoffensif)

Comme son nom l'indique, cette abjuration fait instantanément disparaître toutes les malédictions affligeant un objet ou une créature. Si le sort vise une créature, le personnage doit réussir un test de lanceur de sorts (1d20 + niveau de lanceur de sorts) contre le DD de chaque malédiction qui affecte la cible. En cas de succès, la malédiction disparaît. Si le sort cible un objet maudit (bouclier, arme, armure, etc.), la malédiction n'est pas annulée, mais son effet est suspendu suffisamment longtemps pour que le personnage puisse s'en débarrasser.

Délivrance des malédictions contre et dissipe malédiction.